

**CADRE DE CONCERTATION DE LA SOCIETE CIVILE
DE L'ITURI SUR LES RESSOURCES NATURELLES**

CdC/RN



**ANALYSE DU NIVEAU DE PRISE EN COMPTE DES
MEMORANDUM ADRESSES PAR LE CdC/RN DANS LE
CADRE DE LA CONTRIBUTION AU PROCESSUS ITIE EN
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**

BUNIA, 10 DECEMBRE 2015

0. INTRODUCTION

0.1. Contexte

Depuis 2014, le Cadre de Concertation de la Société Civile de l'Ituri sur les Ressources Naturelles montre son intérêt dans l'amélioration du processus ITIE en RDC à travers l'analyse des rapports ITIE-RDC avant et après la publication desdits rapports. Cela pour améliorer leurs qualités et faire parvenir au Secrétariat Technique de l'ITIE-RDC les avis et recommandations de la société civile de l'Ituri.

Le présent travail a pour but d'élaborer un memo synthèse de tous les autres memos précédents tout en dégagant les points forts et faibles des rapports ITIE-RDC déjà publiés ainsi que de relever toutes les recommandations formulées par la Société civile de l'Ituri qui sont prises en compte et celles non encore considérées par le Secrétariat Technique de l'ITIE-RDC.

0.2. Méthodologie

La méthodologie de ce travail s'est articulée sur l'analyse de tous les memos de la Société Civile de l'Ituri sur les rapports ITIE-RDC en l'occurrence :

- Memo de la Société civile de l'Ituri sur l'analyse du rapport ITIE-RDC 2012 ;
- Contribution de la Société Civile de l'Ituri à l'analyse des formulaires de collecte de données sur la production (3.5), la propriété réelle (3.11) et les dépenses sociales (3.8 et 4.1.e)
- Contribution de la Société civile de l'Ituri en Province Orientale au processus de la définition du cadrage et des informations contextuelles du rapport ITIE-RDC 2012 ;
- Contribution de la Société civile de l'Ituri à la révision du projet de rapport ITIE-RDC 2012 ;
- Contribution de la Société civile de l'Ituri au projet de cadrage du rapport ITIE-RDC 2013 proposé par le Secrétariat technique, du 10 mars 2015 ;
- Contribution de la Société Civile de l'Ituri au projet de cadrage du rapport ITIE RDC 2013 proposé par le Secrétariat technique, du 28 Juin 2015.

Dans ce memo, nous avons abordé deux points : Forces et Faiblesses des rapports-ITIE-RDC, les recommandations de la Société Civile de l'Ituri : celles prises en comptes et celles non considérées et avons terminé par une brève une conclusion.

1. ANALYSE DES MEMORANDUMS

1.1. Forces et faiblesses des rapports ITIE-RDC

Le tableau ci-dessous fait mention des points forts et des points faibles des rapports ITIE-RDC décelés par la Société Civile de l'Ituri grâce à leurs analyses.

Forces des rapports ITIE-RDC	Faiblesses des Rapports ITIE-RDC
- Les rapports ITIE-RDC tâchent de mettre à la portée du public des informations quantitatives fiables concernant des industries extractives : paiements effectués, quantités des minerais produites et exportées en nature et en numéraire, nombre des travailleurs,...et	- Certaines données des industries extractives ne sont pas toujours désagrégées malgré la recommandation de la société civile de l'Ituri. Exemple : Phase des entreprises minières.

<p>des informations qualitatives : la propriété réelle, substances extraites,... auxquelles le public ne pourra pas facilement accéder ;</p> <p>- Etant donné il y a d'une part des déclarations des industries extractives et celles des services percepteurs d'autre part, les rapports ITIE-RDC concilient les deux données pour minimiser les écarts et au besoin explicitent ces écarts ;</p> <p>- Les rapports ITIE-RDC sont soumis aux critiques des acteurs des sociétés civiles avant et après leur publication afin de les améliorer tant sur le plan de fonds que de forme ;</p> <p>-</p>	<p>- Les données relatives à l'exploitation artisanale et semi-industrielle ne sont pas encore disponibles dans les rapports ITIE-RDC ;</p> <p>- Le rapport ne présente pas encore de résumé exécutif pouvant donner un aperçu global sur le contenu du rapport</p>
--	---

NB : Les forces et faiblesses des rapports ITIE-RDC énumérées ci-haut ne sont que celles ayant retenues l'attention des acteurs de la société civile l'Ituri. Ces rapports apportent un plus au processus de l'amélioration de la transparence des secteurs minier et pétrolier en RDC.

1.2. Les recommandations de la Société Civile de l'Ituri

Sous ce point, nous avons ressorti les recommandations pertinentes de la société civile de l'Ituri exécutées par le Secrétariat Technique de l'ITIE-RDC et celles non encore appliquées et qui méritent encore une attention particulière.

1.2.1. Les recommandations la société de l'Ituri prises en compte par le Secrétariat Technique de l'ITIE-RDC

- Exiger de toutes les entreprises extractives ainsi qu'au gouvernement de divulguer leurs propriétaires réels par une déclaration bilatérale car le gouvernement propriétaire du sol et sous-sol connaît à qui il cède son sol et sous-sol.
- Intégrer dans le rapport le lien vers les informations publiques ou déterminer les services auprès desquels ces informations peuvent être trouvées et les conditions d'accès à ces informations

1.2.2. Les recommandations pertinentes de la société de l'Ituri non encore exécutées par le Secrétariat Technique de l'ITIE-RDC

- Désagréger les données de production et d'exportation par entreprise et par région ;
- Intégrer dans le rapport une description du secteur semi industriel et Artisanal;
- Intégrer le secteur Forestier dans le cadrage.
- Recommander au Gouvernement de publier exhaustivement tous les contrats ayant pour objet exploitation des ressources naturelles selon l'esprit de cette exigence 3.12. (contrats, annexes, avenants...)

2. CONCLUSION

En somme, les rapports ITIE-RDC concourent effectivement à l'amélioration de la bonne gouvernance dans le secteur extractif congolais. Néanmoins ils présentent encore quelques faiblesses qui méritent d'être corrigées par le Secrétariat Technique. Quelques recommandations de la société civile de l'Ituri sont effectivement prises en compte par ce dernier, certaines partiellement et d'autres pas encore pourtant les raisons sa formulation sont encore valables pour les Rapports ultérieurs. Ainsi nous réitérons donc notre désirs de voir prises en considération les différentes recommandations que nous avons formulées pour les rapports passés et celles qui le seront pour les Rapports futurs. Ça sera une bonne intégration des vues des parties prenantes en vue d'accroître la transparence du secteur extractif de la RDC.

Fait à Bunia, le 10 décembre 2015,

Pour le CdC/RN avec approbation du Conseil d'Administration du CdC/RN

Jimmy MUNGURIEK UFOY,

Secrétaire Permanent.